

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DE PIRIAC 4 mai 2023

### Ordre du jour

- Compte-rendu du conseil portuaire du 19 octobre 2023
- Bilan du délégataire
- Point d'actualité SNSM

### Membres du conseil portuaire présent.es

Mme Lydia MEIGNEN, Présidente du conseil portuaire et des Ports de Loire-Atlantique,  
M. Emmanuel JAHAN, directeur des ports, SAS Loire Atlantique Nautisme,  
M. Patrick HUGUET, représentant la commune de Piriac,  
M. Julien SAVARIT, commandant de ports, les Ports de Loire-Atlantique,  
Mme Clotilde GUYOT, directrice exploitation, les Ports de Loire-Atlantique,  
M. Christophe GUENA, membre du personnel, SAS Loire Atlantique Nautisme,  
MM. Jérôme DANGY et Yann DE VILLARTAY, représentant les plaisanciers, désignés par le CLUPP,  
M. Pierre BOUSQUET, représentant la Voilerie Biscay,  
M. Claude THOUROT, représentant Nautisme en Pays Blanc,

### Invité.es

M. Gildas GUGUEN, directeur, Les Ports de Loire-Atlantique,  
Mme Séverine GUILLOU, référente exploitation, Les Ports de Loire-Atlantique.  
M. Jean-Claude MABO, représentant Cercle Nautique de Piriac,  
M. Nicolas GARCION, CCI Nantes Saint Nazaire,  
M. Matthieu PESEUX, représentant la Voilerie Biscay,  
M. Keran LARUE, Pôle gestion de l'espace littoral et maritime, DDTM44.

### OUVERTURE DE SÉANCE

Le quorum est atteint, Mme MEIGNEN ouvre le conseil.

Mme GUYOT se présente. Anciennement cheffe du service nautisme, mer et littoral au Département, elle est depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, directrice exploitation, en remplacement de Michel GENTHON.

### COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL PORTUAIRE

Le procès-verbal du conseil portuaire 19 octobre 2022 ne fait pas l'objet de remarques.

Il est adopté à l'unanimité.

M. DANGY souhaite qu'une modification soit apportée au compte-rendu du conseil portuaire du port de Pornic, de décembre 2022. Ce dernier indique que les tarifs ont été votés à Piriac à l'unanimité, alors qu'ils ne l'ont pas été.

Mme GUILLOU prend note de cette demande et rappelle qu'il s'agit d'un avis et non d'une délibération

## Bilan de l'activité 2022

### Bilan financier

Les principaux postes et écarts :

- Changement de la méthode de présentation du suivi budgétaire, permettant de mettre en avant la question du carburant,
  - o Sur cette question il faut prendre en compte les dépenses (achat de carburant et frais d'entretien de la station), ainsi que les amortissements pour les investissements (changement de la cuve),
  - o Les prix sont souvent considérés comme assez chers mais il faut noter que l'achat est supérieur à celui des grandes surfaces. Le résultat n'est que de 25 K€,
  - o Une station est plus à considérer comme un service qu'un profit.

### Produits

- Une augmentation intéressante du chiffre d'affaires, de part les contrats saisonniers qui ont été associés,
- Une stabilité, voire légère baisse des contrats annuels, qui s'explique du fait d'avoir réservé un peu plus de places pour des grandes unités dont la demande est en hausse (auparavant en contrat annuel). Cela ne change pas l'équilibre du port,
- Légère baisse du chiffre d'affaires pour les escales,
- Le budget reste relativement stable,
- Les produits exceptionnels correspondent à la quote-part de réintégration de subventions (historiquement la DLE « dotation libre d'emploi ») qui ont permis la réalisation d'investissements, comme la capitainerie (financée par la DLE à 50%).

### Charges

- Des frais de consommation de fluides en forte progression. LAN poursuit ses actions en 2023 pour maîtriser ces consommations, néanmoins prévient d'une hausse sensible à prévoir. L'objectif est de trouver une stabilité en 2024,
  - o LAN intègre le SYDELA, qui permet de garantir à toutes les collectivités qui y adhèrent un accès et tarif raisonné et accessible,
  - o Rappel de la mise en place de temporisateurs qui a permis de diminuer la facture en comparaison au port de Pornic qui n'en dispose pas pour le moment,
  - o Cela génère un impact sur le budget mais qui ne remet pas en cause son équilibre.
- Une augmentation des frais de personnel pour 2 raisons :
  - o La revalorisation du point d'indice règlementaire
  - o La mise en place en 2022 d'un plan d'intéressement sur les résultats de l'entreprise.
- Une augmentation sensible des amortissements de caducité, pour remettre à niveau comptablement ces éléments. Un amortissement sur la durée réelle de l'investissement et diminué la valeur nette comptable au terme de la concession.
- La provision pour dragage en forte augmentation. Depuis le lancement des travaux, en 2022, l'indice dragage (TPO6) a fortement évolué avec une hausse de quasiment 20 % (lors de la signature des marchés, les prix sont indexés sur cet indice, quel que soit la date de signature et de démarrage). LAN a dû également faire appel à une entreprise pour déplacer les pontons et catways. Le cout pourra être réajusté en 2023 car les déchets ne sont pas dangereux.

M. BOUSQUET questionne sur l'objectif d'une mutualisation du dragage afin que le cout en soit diminué.

M. JAHAN rappelle l'existence de 2 techniques et d'outils différents selon les ports et convient du gain en mutualisant les études et travaux.

M. GUGUEN confirme que la volonté des Ports de Loire-Atlantique est bien, à terme, de mutualiser les dragages des ports afin qu'il représente un coût moins onéreux pour les exploitants.

Il rappelle que seules les concessions de Pornic, la Turballe et le Croisic ont fait l'objet d'un renouvellement de concession dans lesquelles les Ports de Loire-Atlantique ont repris le dragage, récupéré sur le niveau de redevance. Il faut noter également la spécificité du port de Pornic qui dispose de sa propre drague et d'une autorisation annuelle. La reprise de l'ensemble des dragages permettra de créer un effet de volume. Les Ports de Loire-Atlantique sont en discussion actuellement avec le Grand Port afin de vérifier les possibilités de mutualiser notamment les outils et moyens humains (officier marin qui pourrait être mis à disposition).

M. DANGY souhaite savoir si le port de Piriac sera intégré dans cette réflexion compte tenu du coût très important du dragage, même s'il est réalisé peu souvent. Les plaisanciers paieront-ils uniquement ce qu'ils consomment. La redevance sera-t-elle calculée sur le coût réel.

M. GUGUEN répond que les redevances sont calculées en fonction des différentes charges de fonctionnement. La mutualisation des ports entraîne la création d'un « pot commun » pour financer chacun d'entre eux. Dans le cadre du renouvellement de la DSP de Pornic, LAN a fait une proposition de redevance initiale de 350 K€ annuelle, qui évoluera au long du contrat. Pour ce qui concerne les ports de la Turballe et du Croisic, le nouveau contrat de concession a permis d'inclure une redevance qui, jusque-là, n'existait pas. Certains discours évoquent que Pornic paye les investissements du projet de la Turballe. Néanmoins, le retour de TVA inhérent à ce projet va permettre de récupérer 8,8 millions d'euros qui serviront aux investissements sur les autres ports. Pour Piriac, il conviendra également d'aller rechercher le reliquat de DLE (dotation libre d'emploi). On note le même principe pour les ports gérés en régie directe par les Ports de Loire-Atlantique ou les recettes les plus importantes sur le port de la Gravette à la Plaine sur Mer ont permis d'effectuer des travaux sur les mouillages du port de la Pointe de Saint Gildas à Préfailles. Cela représente tout l'avantage de la mutualisation tout en permettant à chacun des ports de s'y retrouver.

M. BOUSQUET comprend que techniquement il est obligatoire d'attendre la fin de concession de Piriac en 2032 pour démarrer cette mutualisation et qu'il n'existe pas de solution pour débiter plus tôt.

M. GUGUEN confirme ces propos. La solution qui viserait à rompre le contrat avant son terme entraînerait des pénalités importantes.

M. JAHAN indique, qu'au-delà du dragage, en intégrant le port de Pornic à LAN, cela fait mécaniquement diminuer la quote-part des fonctions supports.

M. GUGUEN convient que les effets ne sont pas souvent directs au démarrage d'une mutualisation et que chacun pourra s'y retrouver dès lors que les Ports de Loire-Atlantique auront trouvés leur vitesse de croisière. Les conseils portuaires permettent aux plaisanciers de comprendre et contrôler qu'ils ne sont pas lésés et le service n'est pas dégradé.

M. JAHAN ajoute que l'intégration des ports de la Turballe et du Croisic aura également un effet de mutualisation notamment au niveau du personnel entre les ports.

M. JAHAN conclut sur le bilan financier par un résultat 297 K€, plus faible en raison principale du dragage.

## Activité premier semestre 2023

### Indicateurs d'activités

#### Renouvellement des contrats

- Seulement 10 résiliations
- Pour les changements de bateaux ou de places, cela reste plutôt stable
- Des retours d'absence prolongée à peu près équivalent

#### Liste attente

- On note une hausse, qui peut s'expliquer par un problème rencontré sur l'écluse d'Arzal, phénomène déjà

constaté.

## Travaux, équipements et services

### Les travaux réalisés 2022/2023

- Remplacement des contrôles d'accès et de la barrière de la cale de mise à l'eau
- Entretien des pontons
- Intervention sur la porte à seuil. La visite de contrôle est positive. LAN finalise l'écriture du cahier des charges pour la refonte du système électrique de toute la porte.
- Poursuite de la rénovation de l'aire de carénage. Le remplacement des 4 palans entraînent une fermeture de 1 mois supplémentaire, compte-tenu que l'entreprise qui intervient, est très compétente, mais connaît actuellement des soucis de personnel.

### Dragage

- 2<sup>ème</sup> phase effectuée sur les sédiments pollués, envoyés à Vannes
- 2 semaines de chantier
- Cout global de 232 K€ auxquels vont s'ajouter un cout pour lisser la partie basse de la potence

M. DANGY questionne sur la toxicité

M. JAHAN répond que LAN a fait le choix, par précaution, de ne pas rejeter en mer, même si le niveau N2 n'était pas dépassé. Il faut noter une probable interdiction de rejet en mer dans les années à venir.

M. LARU indique que le clapage n'est à ce jour pas interdit mais convient que l'on tend vers une restriction plus forte

- Nouveau système pour la cale de mise à l'eau avec une carte (nombre de passages inclus) notamment pour éviter un passage en capitainerie pour les plaisanciers qui ont leur bateau sur remorque. Pour les personnes extérieures au port, l'achat peut se faire en ligne et reste possible directement au bureau du port

M. BOUSQUET demande si LAN s'est prononcé sur le tarif forfait

M. GUENA confirme que cela a été présenté lors du dernier conseil portuaire

M. DANGY questionne sur le nombre de crédits sur le pass des abonnés

M. GUENA répond que le pass aura 2 allers et retours. Un passage en capitainerie permettra d'ajuster en cas de besoin supplémentaire.

M. GUENA, concernant la panne de l'afficheur de la hauteur d'eau, indique qu'il est de nouveau opérationnel et que la refonte du système électrique a notamment pour objectif un meilleur fonctionnement.

M. JAHAN rappelle que le système performant est, par ailleurs, très complexe et a été mis en place par une entreprise qui n'existe plus. Le salarié restant a aidé LAN à choisir le nouveau prestataire. On a gagné en fiabilité même si pas encore satisfaisant

### Les services mis en place

- Une commission pour les bateaux d'intérêt patrimonial. LAN a reçu 6 demandes, effectué 1 renouvellement et validé 4 demandes La commission n'a pas émis vraiment de refus. Un des bateaux n'était pas prêt et le second a gardé sa place.
- Mise en place d'une commission pour les cas spécifiques litigieux sur les contrats annuels. Des règles existent néanmoins il est possible de déroger selon la situation. Cela n'a représenté qu'un seul cas.

M. GUENA rappelle que le port de Piriac est reconnu meilleur port de la Région des Pays de la Loire par l'application Navily.

M. GUENA présente ensuite les évènements à venir sur le port.

## Prévisions pour fin 2023

Travaux, équipements et services

### Les travaux et services rendus

- Un nouveau bateau de service est en test à la Turballe, compte-tenu de l'urgence et LAN fera la même acquisition pour le port de Piriac selon les retours. Ces bateaux doivent être immatriculés par les affaires maritimes, amenant une contrainte de choix plus forte. Pour le moment, les bateaux actuels de Piriac sont toujours autorisés mais restreints car les agents ne peuvent pas dépasser les limites du port lors de leurs sorties.
- Le port devrait être certifié « port propre » d'ici à la fin de l'année, à la suite des travaux de l'aire de carénage. LAN envisage, par ailleurs, de mener un bilan carbone sur l'ensemble de ses ports.
- Engagement de gros travaux dans le cadre du dragage (15 000 m<sup>3</sup>) aux 2 extrémités du port. Le détail du planning sera présenté au prochain conseil portuaire du fait que LAN va devoir bouger les pontons
- Travaux importants également sur la porte à seuil pour le changement de la partie électrique.

### Aire de carénage :

- Remplacement du système de traitement des eaux usées avec des normes drastiques
- Nouveau système avec 3 niveaux de traitement avec un équipement de traitement plutôt à l'horizontal afin de perdre le moins de place possible
- Un budget initial de 150 K€, renforcé par rapport à la qualité de traitement et ré évalué à hauteur de 300 à 350 K€. Un rendez-vous avec l'agence de l'eau est programmé pour l'obtention de subventions. Les travaux devraient se dérouler de novembre à janvier 2024.

M. DANGY questionne sur le devenir cet équipement dans 15 ans au regard de son cout relativement élevé

M. JAHAN répond que, comme pour tout marché de travaux, l'équipement bénéficie d'une garantie et qu'il convient, bien entendu, à ce qu'il soit bien entretenu. L'objectif, par ailleurs, consistera à réutiliser l'eau traitée en circuit fermé.

M. MABO souhaite savoir si les carénages vont être soumis à des restrictions

M. JAHAN indique que cela dépendra des arrêtés. L'an passé, il était intervenu en aout et pourrait entrainer des difficultés si effectivement il intervenait plutôt en juin

M. GUENA ajoute que LAN réfléchit également à la mise en place d'un système pour récupérer l'eau des toits terrasses dans des cuves, à des fins d'être réutilisée pour les sanitaires.

M. JAHAN complète en soulignant que ces actions entrent dans l'appel à projet « port de plaisance innovant » et qu'elles peuvent donc être accompagnées financièrement ;

M. BOUSQUET questionne sur l'avancée du projet de valise pour le nettoyage à l'eau de mer

M. JAHAN répond que le projet est toujours en cours de développement car cela demande un peu de temps entre l'idée et l'obtention d'un équipement fiable.

## QUESTIONS DIVERSES

M. BOUSQUET questionne sur la constitution du conseil portuaire et les différentes représentativités

Mme GUILLOU rappelle que la composition est différente selon si le port était anciennement de compétence départementale ou s'il était de compétence communale et d'autre part au regard des activités (plaisance, pêche). Il est convenu d'apporter des précisions à M Bousquet.

M. DANGY demande si le géomètre continue à passer

M. GUENA répond qu'en effet le rapport a été transmis à ACCOAST.

M. JAHAN ajoute que LAN élabore un PPI (Plan Pluri annuel d'Investissements) pour les travaux à mener (gros travaux à prévoir sur le quai, la potence, les pieux, la partie mécanique du ponton pêche) d'ici à la fin de concession pour amener une visibilité aux Ports de Loire-Atlantique et réfléchir à l'utilisation de la DLE.

#### **POINT D'ACTUALITÉS SNSM**

Mme MEIGNEN pris d'excuser M Bertho qui, par suite d'un contre-temps, présentera ce point lors du prochain conseil portuaire.

M. THOUROT questionne sur une entreprise actuellement à la recherche d'un emplacement sur le port. La Commune a pris la décision de retirer le bâtiment où elle exerçait son activité et elle se retrouve sans locaux

M. GUENA indique la proposition d'installer un bungalow en haut de la plage du Grand Norven. Cette autorisation d'occupation temporaire doit toutefois être soumise au code de l'urbanisme de la commune avant d'être délivrée, ce qui n'a pas abouti. Une solution temporaire, pour 6 mois, pour installer un container est en cours

M. BOUSQUET indique que l'entreprise avait, à l'époque, refusé la proposition de s'installer dans la maison de la mer

M. THOUROT reste dans l'incompréhension d'une décision des élus locaux contre l'installation du container sur la plage.

M. GUENA souligne, par ailleurs, l'intervention de la police portuaire, avec plusieurs mises en demeure effectuées à la suite du forçage de l'écluse de la porte à seuil, des passages en force sur de gros coefficients, pouvant mettre en danger la vie des agents ou des saisonniers.

M. SAVARIT invite les membres présents, en tant qu'acteurs du port, à sensibiliser les différents usagers sur le respect des règles et à le solliciter, en cas de difficultés, afin d'éviter des problèmes de sécurité. Il rappelle que l'amende est, à minima, de 500 €.

#### **SOLITAIRE DU FIGARO**

Mme. GUYOT fait un point sur cet événement et présente les perspectives sur les parkings et les déplacements

M. THOUROT souligne que les contenus de l'animation sur le port sont travaillés en partenariat avec le club et rappelle également toute la campagne menée par le Département sur le plan nautisme.

#### **CLOTURE DE SÉANCE**

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le conseil portuaire est clos à 11h30